

Accord de partenariat de pêche CE/Guinée-Bissau: possibilités de pêche et contrepartie financière du 24 novembre 2014 au 23 novembre 2017. Protocole

2012/0134(NLE) - 20/07/2015 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission de la pêche a adopté une recommandation de João FERREIRA (GUE/NGL, PT) sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion du protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues par l'accord de partenariat de pêche entre la Communauté européenne et la Guinée-Bissau.

Les députés appellent le Parlement européen à donner son approbation à la conclusion du protocole.

Ils saluent le protocole dans la mesure où ce dernier revêt une importance considérable tant pour la Guinée-Bissau que pour les flottes européennes qui opèrent dans les eaux de ce pays.

Toutefois, les députés estiment qu'il est nécessaire de procéder à une évaluation et un examen plus détaillés de cet accord, de son historique et de ses perspectives d'avenir. Il semble notamment nécessaire d'améliorer la quantité et la fiabilité des informations sur les captures et, de manière générale, sur l'état de conservation des ressources halieutiques, ainsi que sur la capacité de la Guinée-Bissau à obtenir ce type d'information.

Les députés soulignent par ailleurs la nécessité pour le Parlement d'être immédiatement et pleinement informé, à toutes les étapes, des procédures relatives au protocole ou à son renouvellement.